Avril 2012

MONTBONNOT SAINT MARTIN

www.montbonnot.fr

Le Bulletin de Montbonnot Saint Martin

86

Quelques-uns des projets en cours

DOSSIER :

La politique de logement social à Montbonnot

Informations Mairie

Sommaire

Informations Mairie

2 Conseils municipaux
3 Le mot du Maire
4 Participation de la commune au financement des BAFA
Soirée des vœux du Maire le 6 janvier 2012
Un don pour les plus démunis

Dossier 5-8

La politique de logement social à Montbonnot

Informations Mairie

9 Elections présidentielles et législatives 2012

Environnement

10-11 Les abeilles à l'honneur
Conférences Environnement

Jeunesse

12 L'Escale jeunes
13 Accueil de loisirs du mercredi

Economie

14 Economie écocitoyenne

Figure locale

15 Christian Bienvenu
Il veille sur les abeilles

Vie associative

16 Ski club de Montbonnot
Ski, Surf and Sun…
Anciens Combattants
Loto du Sou des Ecoles
Ça s'est passé à Montbonnot,
Chorale des enfants de l'Ecole du Tartaix

Extrait des conseils municipaux

CR du 31/01/12

A l'unanimité, le Conseil municipal :

• Autorise le Maire à signer le protocole de clôture de l'opération inovallée et approuve le Compte-rendu annuel contractuel.

• Autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la société Trafic Communication afin de permettre la mise à disposition gratuite pendant trois ans et pour les besoins des services municipaux, d'un véhicule électrique de marque Renault, type Kangoo ZE (isotherme), financé au moyen d'encarts publicitaires apposés sur sa carosserie.

La commune pour sa part conservera le financement des frais d'assurance, d'entretien et d'électricité, du véhicule.

• Approuve la proposition de financement des BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Depuis 2008, la commune accorde une participation financière aux jeunes de Montbonnot Saint-Martin afin de leur permettre de passer ce brevet. En 2011, ce sont 4 jeunes de 17 à 20 ans qui ont bénéficié de cette aide.

Le Conseil municipal a acté l'inscription d'une enveloppe de 5000 € dédiée au financement du BAFA lors du BP 2012.

• Adopte le renouvellement de la commission extra municipale du rucher communal. De ce fait la commission sera composée de : Pierre Béguery, Denise Aldebert, Françoise Laclautre (élus) et de Christian Bienvenu, Caroline Rouquier, Denis Rouquier, Alain Cannière, Claire Baldet, Gérard Bousquet, Madeleine Gringelli, Nicolas Jouvray (membres de la société civile et apiculteurs amateurs).

• Adopte le renouvellement de la commission extra municipale des jardins communaux. De ce fait la commission sera composée de : Denise Aldebert, Jean-Franck Baroni, Marie Bourgeois, Agnès Rolin (élus) et de Dominique Battiau, Hervé Bechet, Fabienne Dreville, Pierre Galpin, Nadine Heilliette, Gilberte Janon, Sossie Lamy, Nathalie Bonnier (membres de la société civile et jardiniers amateurs).

CR du 28/02/12

A l'unanimité, le Conseil municipal :

• Approuve le Compte de Gestion 2011 et donne quitus au Maire pour sa gestion au cours de l'exercice 2011 avec un résultat constaté de 1 725 415,31 €.

• Approuve le Compte de Résultat de l'exercice 2011 pour le budget Eau, conforme au compte de gestion produit par le Trésorier Principal de Meylan, comptable de la commune et donne quitus au Maire pour sa gestion au cours de l'exercice 2011, avec un résultat de clôture de 176 889,17 €.

• Approuve le projet de subventionnement de l'association inovallée et autorise, Monsieur le Maire à signer le projet de convention établi en conséquence.

• Approuve la création de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

• Donne un avis favorable, assorti de la réserve suivante, à la demande d'autorisation déposée par le SYMBHI, pour le stockage de déchets inertes, au droit du site de l'Étang Pacific, situé à Montbonnot Saint Martin : cet accès et plus généralement la circulation des camions sur le territoire de la commune de Montbonnot Saint Martin nécessitent un complément d'étude.

Le Maire évoque un projet environnemental qui pourrait être réalisé à « 15 ans » dans la plaine associant l'Etang du Pacific, des boisements communaux, un fragment de forêt alluviale propriété du SYMBHI et l'extension de la carrière FIORESE avec une réhabilitation environnementale. Ce vaste espace de plus de 20 hectares pourrait devenir à long terme un ENS (Espace naturel Sensible).

E. de Seze - Le Menestrel, adjointe en charge de l'Information

Une sculpture dans le parc de Miribel

L'artiste bonimontaine Marijo Perceval offre à notre commune l'une de ses créations, faite de formes d'acier découpées dans une tôle épaisse, le Corten.
Construction informelle, que chacun lira avec sa sensibilité propre...

L'inauguration de cette sculpture se déroulera le samedi 31 mars à 11h dans le parc de la mairie, en présence de l'artiste.

A-M.Spalanzani,
adjointe en charge des affaires culturelles.

"Les comptes-rendus des conseils municipaux peuvent être consultés dans leur intégralité en mairie et sur le site www.montbonnot.fr"

Le mot du Maire

Chères Bonimontaines, chers Bonimontains,

Se loger en France coûte de plus en plus cher. L'envol du prix des terrains à bâtir lié à leur relative rareté et à la spéculation foncière, la hausse du coût de la construction conséquence d'une tension sur le prix des matières premières, rendent de plus en plus difficile l'accès à la propriété et renchérissent les loyers en locatif privé. Les coûts de fonctionnement de l'immobilier s'emballent eux aussi avec l'augmentation du prix des énergies. Le logement est devenu le premier poste de dépenses des ménages qui y consacrent en moyenne 25 % de leurs revenus. Ces tendances lourdes impactent fortement les Français qui ont de plus en plus de mal à se loger, accèdent difficilement à la propriété, ont des difficultés pour payer leurs loyers, tandis que d'autres, pire encore, frappés par la précarité ne peuvent plus se loger. Les chiffres sont accablants, cités par tous les observatoires et singulièrement récemment par la Fondation de l'Abbé Pierre dans son rapport 2012.

Cette crise rend indispensable un effort de solidarité général qui passe entre autre par la réalisation par les collectivités locales de logements sociaux pour accueillir des ménages ne pouvant accéder à la propriété ou au locatif libre.

Montbonnot St Martin n'entend pas se soustraire à ses obligations. Placée en limite de l'agglomération grenobloise soumise à une très forte pression sur le logement, ayant crée plusieurs zones d'activités économiques avec 6 000 emplois, impactée par la loi SRU qui impose la réalisation de 20 % de logements sociaux, la commune a entrepris d'accueillir sur son territoire de nombreux logements à loyers modérés. Depuis une quinzaine d'années, elle a imposé des logements sociaux dans les nouveaux programmes de construction, en exigeant des aménageurs un pourcentage régulièrement croissant jusqu'à atteindre un taux de 25 % dans les dernières opérations.

Notre objectif a été et demeure de réaliser une réelle mixité sociale, acceptée par tous, ce qui est le cas jusqu'alors dans notre cité. Les logements sociaux représentent aujourd'hui environ 9 % du parc de logements. Au terme d'opérations urbaines programmées jusqu'en 2015, il devrait atteindre un taux d'environ 11,5 à 12 %. Ceci est certes insuffisant vis-à-vis de la loi SRU mais nous partons de loin, d'une dizaine de logements sociaux seulement il y a 20 ans ! Et nous pouvons constater que cette progression régulière s'est bien passée, a été bien acceptée par la population et peut être considérée comme une réussite sociale et urbanistique.

Dans le contexte d'une crise générale du « mal logement », la municipalité a pris ses responsabilités. Elle les avait inscrites dans son programme électoral des Municipales de 2008, elle les a reformulées dans le PLH (Programme Local de l'Habitat), élaboré par la Communauté de Communes, qui vient d'être arrêté, devra être approuvé en Conseil municipal, et définit des objectifs en terme de logements à créer dont les logements sociaux pour une période de 6 ans (2012.2018). A travers ce document cadre, la Municipalité réaffirme sa volonté de ne pas s'écarter de ses objectifs, sans aller au-delà ni plus vite, en poursuivant des efforts qui portent leurs fruits à un rythme largement accepté par la population.

Le Maire,

Pierre BEGUERY

• Directrice de la publication : Elisabeth de Seze - Le Menestrel • Comité de relecture : Pierre Béguery, Françoise Laclautre • Rédaction : Danielle Chanet • Secrétariat : Gaëlle Geraci • Iconographie : Elisabeth de Seze - Le Menestrel, Bernard Hamon • Conception et Impression sur papier recyclé : Imprimerie Notre-Dame (Montbonnot) • Tirage : 2 400 exemplaires • Dépot légal : Avril 2012.
Le bulletin est consultable dans son intégralité sur www.montbonnot.fr

Participation de la commune au financement des BAFA

Depuis 2008, le Conseil municipal soutient les jeunes qui souhaitent passer leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en prenant en charge 50 % du coût de la formation (voire plus, en fonction du quotient familial). Par délibération en date du 31 janvier 2012, ce dispositif a été reconduit. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Passer son BAFA (stage théorique ou approfondissement) en 2012 ;
- Être résident sur la commune ;
- Être âgé de 17 et 25 ans ;
- Remplir une fiche d'inscription (disponible sur le site de la commune, Rubrique Enfance et Jeunesse / Centres de loisirs / Escale Jeunes) et présenter un justificatif de quotient familial ;
- Participation de la commune :

Pour l'année 2011, 4 jeunes ont déposé un dossier d'aide au financement de leur BAFA et 4 mandats ont été édités pour un remboursement d'un montant de 1012,48 €.

Quotient Familial CAF	Catégorie correspondante	Déduction
de 0 à 656	A, B, C, D	- 80 %
de 657 à 823	E	- 70 %
de 824 à 1033	F	- 60 %
de 1034 à 1296 et +	G	- 70 %

La formation générale se poursuit par un stage pratique de 14 jours dans un centre de loisirs. Le centre de loisirs municipal du mercredi accueille quelques stagiaires.

Florence DRIOT, Conseillère municipale déléguée Jeunesse et Sports

Soirée des Vœux du Maire le 6 janvier 2012

Pour cette 4ème cérémonie des voeux, Pierre Béguery, Maire et André Eymery, Conseiller général et Maire honoraire de Montbonnot, ont présenté leurs voeux aux nombreux bonimontains rassemblés pour l'occasion en rappelant les grandes actions menées ou projets à venir.

L'animation artistique de la soirée a été confiée cette année à un homme aux mille mains, qui n'a pas eu besoin de pupitre sur scène, pas de partition non plus...

Luc Parson, magicien et ventriloque grenoblois, atteint du virus de la magie à l'âge de 12 ans, nous a proposé de partager sa passion, son art, avec ceci de merveilleux qu'ils touchent à ce que nous avons gardé de meilleur en nous, l'enfance...

Elisabeth de Seze-Le Menestrel, adjointe en charge de l'information

Un don pour les plus démunis

Depuis plusieurs années déjà, les seniors de la commune, bénéficiaires d'un colis de Noël, peuvent choisir d'y renoncer et d'en offrir la valeur à une association caritative.

Cette année c'est un total de 4434 euros qui a ainsi été collecté puis remis à deux associations sélectionnées pour leur engagement auprès des plus démunis : Le secours populaire de la vallée du Grésivaudan et les restos du cœur de l'Isère.

Le 25 janvier dernier, Agnès Rolin, vice présidente du CCAS, les membres du CCAS et de la commission extra municipale « personnes âgées » ont donc reçu Monsieur Gérard Barioz des Restos du Cœur ainsi que Gérard Etienne et Evelyne Jay du Secours populaire pour leur remettre le fruit de la générosité des seniors bonimontains. Ces responsables associatifs ont souligné l'importance de ce geste pour la bonne marche de leur mission auprès des plus pauvres et ont chaleureusement remercié les donateurs chaque année plus nombreux. Le CCAS et la commune soutiennent et encouragent cet effort de solidarité et s'associent à leurs remerciements.

A. Rolin, adjointe en charge des affaires sociales

Pierre Béguery et Dominique Bonnet

Dossier

La politique de logement social à Montbonnot

Conformément à ses engagements, la commune de Montbonnot a inscrit dans sa politique de l'habitat sa volonté de réaliser au moins 20 % de logements sociaux dans sa future urbanisation. Des chiffres aujourd'hui concrètement inscrits dans le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes du Grésivaudan et qui répondent à l'ambition des édiles d'augmenter de façon progressive et maîtrisée le nombre des logements sociaux sur le territoire de la commune. Pierre Béguery, maire de Montbonnot, et Dominique Bonnet, adjoint à l'urbanisme, répondent à nos questions.

Comment concevez-vous votre politique communale en matière de logement social ?

Pierre Béguery : Nous constatons que la misère sociale s'accroît en France, notamment dans le domaine du logement. Nous devons contribuer, à notre niveau, à résoudre ce problème de mal logement dû notamment au prix du foncier qui limite les possibilités d'accession à la propriété. La solution pour tous ceux qui n'ont pas accès à la propriété est d'avoir recours au locatif, social ou privé.
Les loyers du locatif privé sont élevés, et les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter. Le logement représente aujourd'hui 25 % des dépenses des ménages, soit deux fois plus qu'il y a trente ans.
Notre volonté, comme nous nous y étions engagés dans notre programme électoral, est donc de réaliser des logements sociaux et de participer ainsi à la solidarité à l'échelle de notre territoire.

La loi SRU ne vous contraint-elle pas également à réaliser des logements sociaux ?

Dominique Bonnet : Depuis 2000, la loi solidarité et renouvellements urbain (SRU) impose en effet aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Or, il y a vingt ans, il n'y avait quasiment pas de logement social à Montbonnot.

Bien décidés à exercer nos solidarités, et dans le cadre de la loi, nous avons commencé à réaliser ce type de logements au cours des précédents mandats. Leur pourcentage a augmenté à un rythme relativement modéré jusqu'en 2008 où la municipalité a décidé d'en créer au moins 20 % dans tous les nouveaux programmes d'urbanisme. En 2010, la commune disposait de 153 logements sociaux dont 110 construits lors de ce mandat.

À quel rythme la commune compte t-elle réaliser les futurs logements ?

P. B. : Nous souhaitons une évolution harmonieuse et maîtrisée dans le temps. Dans le cadre du PLH de la communauté de communes du Grésivaudan, la commune de Montbonnot a pris l'engagement de construire 23,5 % de logements sociaux dans toutes les nouvelles opérations d'habitat dans les six ans à venir. Nos projets portent sur la création d'une centaine de logements au cours de cette période, ce qui permettra à la commune de dépasser les 11 % de logements sociaux en 2015 (contre 8,92 % aujourd'hui). Si nous voulions tendre plus rapidement vers les 20 % imposés par la loi SRU, nous serions dans l'obligation de ne réaliser dans les prochaines années que des logements sociaux, ce qui est totalement inenvisageable compte tenu de différentes considérations urbanistiques, financières, sociales. Nous sommes clairement dans une dynamique de construction de logements sociaux, mais nous ne nous sommes pas fixé pour objectif d'atteindre « à tout prix » les 20 % fixés par la loi.

Comment les logements sociaux sont-ils répartis sur la commune ?

D. B. : Notre souhait est de répartir les logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la commune et dans tous les quartiers. Il n'est pas question de créer des « ghettos sociaux ». D'ailleurs, alors qu'un certain nombre de logements de ce type ont déjà été réalisés, personne ne sait vraiment où ils sont situés sur la commune. Ils s'intègrent totalement dans le paysage et assurent par là même une mixité sociale réelle et une bonne acceptation de la population. À l'image de la résidence de Pré Bœuf, parmi les bâtiments de douze logements, un bâtiment est destiné aux logements sociaux sans que, de l'extérieur, il présente une quelconque différence.

Dossier

Il en sera de même dans la future réalisation de Pré Mayen. C'est aussi cette volonté de mixité bien acceptée qui nous conduit à imposer des logements sociaux dans de petites opérations, ce qui favorise leur dispersion. Dans notre dernier plan local d'urbanisme (PLU) en mai 2011, nous avons souhaité que dès qu'une opération compte plus de cinq logements elle comporte 20 à 25 % de logements sociaux.

Quelle est l'économie du système ?

D. B. : Lorsqu'un promoteur souhaite réaliser une opération sur la commune nous lui imposons un quota de logements sociaux, avec une typologie des appartements globalement adaptée aux besoins des demandeurs. Le promoteur va vendre ces logements en VEFA (Vente en l'Etat Final d'Achèvement) à un bailleur social que nous lui avons suggéré de contacter, sans le lui imposer. Nous faisons en sorte que tous les « grands bailleurs sociaux » interviennent sur la commune. La vente en VEFA suppose le versement par la commune au bailleur social d'une indispensable subvention d'équilibre. En effet, les montages financiers des opérations HLM - combinaison d'emprunts à taux réduits abondés par le livret A, fonds propres des organismes HLM, aides fiscales – devenus insuffisants, l'augmentation des coûts du foncier, de la construction et la préconisation de nouvelles normes (BBC), ne permettent plus aux bailleurs sociaux d'acheter en VEFA au prix de vente des aménageurs privés. D'où une subvention d'équilibre communale de l'ordre de 15 000 à 20 000 euros par logement (T3 en moyenne), à laquelle s'ajoute un manque à gagner pour la commune et le SIZOV de la perception des taxes d'urbanisme (TLE ou PAE*) et de la participation pour raccordement à l'égout (PRE), dont les logements sociaux sont exonérés. Pour être complet, je rajouterai que la commune a autorisé un sur-coefficient d'occupation des sols (COS) de 20 % pour la réalisation de logements sociaux. Concrètement avec un COS à 0.30 % permettant de construire 300 m² sur un terrain de 1 000 m² – ce sur COS permettra de construire 60 m² supplémentaires.

Quelles sont les subventions apportées au logement social par les autres collectivités ?

P. B. : Le Conseil général n'accorde pas de subvention aux communes. La Communauté de Communes « le Grésivaudan » (CCG) subventionne les communes pour les logements de type PLUS et PLAI à hauteur de 120 € / m² de SHON. Cette subvention compense partiellement la subvention d'équilibre versée par la commune.

Il y avait 123 logements sociaux à Montbonnot avec les élections municipales de mars 2008, 113 ont été ou seront réalisés dans le cadre de ce mandat.

Les logements sociaux réalisés depuis 2008

Nom de l'opération	Nombre de logements sociaux	État d'avancement
Espace Saint-Martin	29	Réalisé
La Cerisaie	3	Réalisé
Cœur Vallée	25	Réalisé
Le Clos des Couleurs	2	En cours
Cœur Village	14	En cours
Les Villas de Chantebout	2	En cours
Pré Mayen	38	En cours

*TLE : 19 €/m² de SHON
Participation moyenne dans les PAE : entre 65 et 75 €/m² de SHON.
PRE (SIZOV 2012) : 29.5 €/m² de SHON

Il y avait 123 logements sociaux à Montbonnot avant les élections municipales de mars 2008, 113 ont été ou seront réalisés dans le cadre de ce mandat.

Le parc social de Montbonnot

De combien de logements est constitué le parc social de Montbonnot ? Comment sont attribués ces logements ? Agnès Rolin, adjointe aux affaires sociales et aux solidarités, nous explique le mode d'emploi du logement social.

Combien de logements comporte le parc social de Montbonnot ?

Agnès Rolin : À ce jour, la commune compte 180 logements sociaux et prévoit d'en construire deux au Clos des Couleurs, 14 dans la future réalisation Cœur Village, deux dans les Villas de Chantebout et 38 à Pré Mayen, soit au total 56 logements avant la fin 2013. Nous sommes en discussion avec la Ville de Grenoble pour en construire 12 à 14 supplémentaires dans la résidence Lucie-Pellat. Ces logements vont du studio au T5. Afin d'exercer pleinement sa solidarité, la commune a décidé de ne plus construire de PLS dans les nouveaux programmes et de se concentrer davantage sur les logements PLUS et PLAI, soit du logement très social.

Ce choix répond à la réalité des demandes et au nombre de personnes qui disposent de petits revenus à l'échelle de la commune mais aussi de la communauté de communes.

Combien de demandes de logement de ce type enregistrez-vous ?

A. R. : Actuellement nous avons 75 dossiers directement gérés par la commune émanant pour la plupart de personnes qui travaillent ou habitent déjà sur la commune ou qui souhaitent un rapprochement familial. Nous sommes également confrontés à la nécessité de prévoir davantage de T4 et de T5 pour accueillir les familles bonimontaines dont le nombre d'enfants a augmenté et qui demandent une mutation dans notre parc social.

Par ailleurs, de nombreuses personnes peuvent avoir déposé une demande auprès d'un bailleur social ou d'une autre commune, ce qui augmente le nombre réel de demandes. Ainsi au total, 115 demandes d'attribution concernent notre commune à ce jour.

Comment sont attribués les logements sociaux ?

A. R. : La personne qui fait une demande d'attribution de logement social doit choisir un guichet : une commune ou un bailleur social, pour s'inscrire. Toutes les demandes de logement social sont gérées sur le plan départemental grâce au logiciel ETOIL.org compatible avec le logiciel national. Ce logiciel attribue un numéro unique au demandeur. Il fait foi de la date d'inscription du dossier et permet aussi de réaliser des statistiques sur le nombre de demandes selon les critères. Le demandeur a la possibilité de sélectionner cinq communes. Le service en charge du logement à la mairie consulte le logiciel et analyse les demandes qui concernent la commune et qui correspondent aux logements disponibles. Nous prenons en compte des critères équitables et objectifs (ressources, date de dépôt du dossier) et des critères tels que le lieu de travail des demandeurs. Il est évident que, sans exclure les autres demandeurs, nous privilégions les personnes déjà présentes sur la commune, qui y ont de la famille ou qui y travaillent. Il nous arrive également d'être sollicités pour des situations d'urgence qui sont alors traitées en priorité. En tout état de cause, nous essayons de proposer un logement en adéquation avec la taille de la famille. Les services de la mairie ont l'obligation de soumettre trois dossiers au bailleur social. In fine, c'est la commission d'attribution de celui-ci qui fait le choix de l'attribution au regard du plafond de ressources du demandeur et de différents critères. Mais tous les logements sociaux ne relèvent pas de la compétence communale. Certains logements dépendent du 1 % patronal ou des quotas directement gérés par la préfecture. Ce contingent préfectoral est fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme (commune ou bailleurs). Les logements sont affectés aux personnes prioritaires, notamment les personnes handicapées, mal logées ou défavorisées. Ces attributions se font en concertation avec nos services et nous considérons que nous avons un devoir de solidarité et d'accueil. De plus, nous accompagnons cet effort de mixité sociale par une attention particulière portée à l'harmonie des relations entre les habitants. Nous travaillons dans le même état d'esprit avec les bailleurs sociaux.

Propos recueillis par D. Chanet

Dossier

Les trois types de logements sociaux

Il existe trois catégories de logements sociaux. Leur accès est soumis à des seuils imposés de revenus.

- Les logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), réservés aux ménages très modestes (revenus mensuel : 988 euros maximum pour une personne seule, 1 440 euros pour un couple).
- Les logements PLUS (prêt locatif à usage social), réservés aux ménages modestes (revenu mensuel de 1 798 euros pour une personne seule, 2 401 euros pour un couple).
- Les logements PLS (prêt locatif social), réservés aux personnes ayant un revenu mensuel de 2 337 euros maximum pour une personne seule et 3 121 euros pour un couple.

Le PLH

La communauté de communes du Grésivaudan s'est lancée dans l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) en 2009. Ce document définit les objectifs et les actions du territoire en matière de création de nouveaux logements (sociaux, privés, locatifs ou accession) et d'amélioration des logements existants. Il répond aux besoins spécifiques en logement ou hébergement des personnes défavorisées, personnes âgées ou handicapées, jeunes, saisonniers, gens du voyage, et permet de mettre en place une politique foncière. Les orientations de ce PLH ont été arrêtées en février dernier et devront être validées par les 47 communes de la communauté de communes. Le PLH doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU).

Objectifs de production de logements sociaux à échéance du PLH 2012/2018 (chiffres annuels moyens donnés « à titre indicatif »)

Objectif annuel moyen	18
Objectif pour la durée du PLH	108
Pourcentage de logements sociaux construits	23.4 %

Elections présidentielles et législatives 2012

Pour voter, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité avec photographie, ces deux documents sont indispensables dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Les prochaines élections 2012 auront lieu les :
22 avril 2012 et 6 mai 2012 pour les **Présidentielles**
10 juin 2012 et 17 juin 2012 pour les **Législatives**

Désormais, la Commune de Montbonnot Saint Martin compte 4 bureaux de vote.

- Les BUREAUX 1 et 2 se situent à la Mairie (Salle de Réception et Salle du Conseil municipal).
- Les BUREAUX 3 et 4 à la Maison du Pré de l'Eau (Gymnase).

Cette année, nous sommes en période de refonte de la liste électorale, c'est-à-dire que les administrés inscrits sur les listes électorales de la commune vont recevoir de nouvelles cartes d'électeurs.

Nous vous remercions de bien conserver cette carte, en effet, aucun duplicata ne sera délivré pour les 3 années à venir. Nous vous invitons à bien vérifier les indications qui sont portées sur votre carte d'électeur.

En cas d'erreur, merci de contacter le Service élections politiques de la mairie. Si toutefois, vous ne receviez pas de carte, posez-vous les questions suivantes :

- êtes-vous bien inscrit avant le 31/12/2011 sur les listes électorales ;

- avez-vous changé d'adresse ou d'état-civil ?

Service des élections politiques 04 76 90 56 36
Mairie de MONTBONNOT ST MARTIN
Mme Muriel CALANCA - Mme Anna DUMEE

Vote par procuration

Il permet à un électeur absent de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit être inscrite dans le même lieu de vote que le demandeur.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Environnement

Les abeilles à l'honneur

Premiers espoirs de printemps, premières fleurs, et voilà les ruches qui se remettent à bourdonner. Mais si les abeilles se sont tenues bien au chaud tout l'hiver, les apiculteurs, eux, ont travaillé.

Avec le soutien de la commission extra-municipale, les apiculteurs du rucher familial ont crée l'Association pour le Développement de l'Apiculture à Montbonnot Saint-Martin : ADAM. Le président, Denis Rouquier a convoqué la première assemblée générale le 28 février dernier. En présence d'une vingtaine d'adhérents a été voté à l'unanimité l'approbation des statuts, la désignation des membres du bureau, le règlement intérieur, et le montant de la cotisation (13 € + 7 € par ruche).

Les objectifs de l'ADAM sont multiples :

- Permettre aux personnes intéressées de s'initier à l'apiculture dans le respect de l'abeille et de son environnement
- Permettre à des apiculteurs débutants de se perfectionner
- Permettre à des apiculteurs chevronnés de transmettre leur expérience
- Entretenir les ruches sur le territoire de la commune : rucher-école, rucher familial, rucher communal, rucher-observatoire
- Faire connaître sur le territoire de la commune et au-delà le rôle des abeilles dans la bio diversité et les problèmes rencontrés par l'apiculture
- Contribuer à la défense et à la protection de l'abeille et de son environnement

Le rucher familial du parc Lucie Pellat peut encore accueillir quatre ou cinq ruches. Insuffisant pour répondre à la demande. Un deuxième rucher familial est donc en projet et sera installé dans la plaine à proximité des jardins familiaux .

Si vous souhaiter adhérer à l'ADAM et installer votre propre ruche, que vous soyez débutant ou chevronné, n'hésitez pas à contacter Denis Rouquier (voir coordonnées dans le flash d'avril).

Conférence « L'abeille et les Hommes »

Mercredi 7 mars 2012

Organisée par la commission municipale environnement, la conférence de Bernard Verneyre « l'abeille et les hommes » a réuni ce 7 mars en mairie un peu plus de 70 personnes.

Bernard Verneyre, même s'il n'en a pas fait sa profession, n'est sans doute pas devenu apiculteur par hasard. Dès l'âge de 5 ans, il est initié au monde de l'abeille par son grand père pour à 8 ans gérer sa première ruche en paille. C'est dire son expérience.

Tout d'abord, après avoir rappelé l'adhésion de la commune aux principes du développement durable et de la biodiversité, M. le Maire a souligné les actions réalisées, évoqué les projets en cours.

Notre conférencier, quant à lui, a présenté le plus connu des insectes pollinisateurs, l'abeille. Il a replacé son origine dans l'histoire de la Terre, déroulé devant un public attentif sa vie, son organisation sociale, son rôle majeur. L'expression « la lune de miel » a 5000 ans, et nous vient des jeunes mariés égyptiens qui devaient consommer du miel chaque jour, pendant une lunaison !

Aujourd'hui les ruches se vident. Et les problèmes s'accumulent sur presque tous les continents.

Des recherches sont menées, avec la prise de conscience du rôle capital de l'abeille dans la vie et l'économie de l'homme.

Une abeille d'été ? c'est environ 45 jours de vie, 400 sorties, 800 km parcourus à raison de 200 à 300 battements d'ailes à la seconde, et 7 g de miel.

Un kg de miel ? c'est 7 millions de fleurs visitées !

Or, plus la pollinisation est importante, meilleurs et bien formés sont nos fruits et nos légumes, et plus on a de chance d'obtenir en quantité des semences de qualité !

Après les constats, les interrogations : comment expliquer l' effondrement des colonies, ces disparitions massives d'abeilles, pourquoi (chez elles aussi) cette perte de fertilité des abeilles mâles ? l'abeille, un bio-indicateur de l'environnement ?

La cause des problèmes est sans doute multifactorielle.

• Des prédateurs venus d'ailleurs se sont installés, le varroa, le frelon asiatique,

• L'agriculteur d'aujourd'hui n'est généralement plus apiculteur. Il a modifié ses techniques, avec la suppression des haies, les monocultures intensives, les OGM... ; il pratique l'ensilage, répand ce qui lui est recommandé, les produits phytosanitaires et les pesticides dont il dispose.

Conférences «Environnement»

Au cours de ces derniers mois le groupe de réflexion composé de Denise Aldebert, Marie Bourgeois, Françoise Laclautre, R. Bligny, J. M. Dolle, J. C. Pfister, Michel Pinéri a poursuivi son « brain storming ». La dernière conférence a porté sur le « Photovoltaïque » en concordance avec la réalisation de l'installation de la Maison du Pré de l'Eau ; à cette conférence a été associée une visite de l'Institut National de l'énergie solaire. La prochaine conférence portera sur les abeilles. Un projet de trois conférences sur l'eau sera ensuite formalisé.

Cycle de conférences sur l'eau :

Trois conférences sur l'eau seront organisées au cours des prochains mois :

Une conférence (Mercredi 30 mai) « De la source au retraitement » portera sur le captage et la distribution des eaux de la Dhuy avec le Syndicat des eaux de la Dhuy (SIED) et aussi une présentation de la station de retraitement des eaux usées de Montbonnot.

Une conférence sur « l'histoire de la houille blanche » dans la vallée du Grésivaudan par P. Billet avec une visite associée du musée Bergès. Cette conférence sera organisée en partenariat avec l' « Université Intercommunale du Grésivaudan » (UICG).

Une conférence portera enfin sur « les risques associés à l'eau » avec les prises en charge de ce risque par le «Syndicat intercommunal des torrents du Saint Eynard » (SITSE) avec notamment la réalisation du Gamond et par le « SYMBHI » avec le projet « Isère amont ».

• Les pratiques des apiculteurs privilégient probablement trop le commercial, le rendement, au détriment sans doute de ce qui a permis la survie de l'abeille, la diversité génétique acquise en 20 millions d'années.

Le Conseil général de l'Isère finance depuis trois ans des analyses sur des prélèvements effectués dans 4 ruchers observatoires soigneusement déterminés. Il apparaît « une adéquation entre les quantités de pesticides des régions arboricoles, des zones de grandes cultures, et les pesticides retrouvés chez les abeilles ».

L'abeille des villes ? en meilleure santé que l'abeille des champs !

Alors, a recommandé M. Verneyre, avec une bonne hygiène de la ruche, laissons pousser les coquelicots, les herbes, plantons la bourrache, laissons aux abeilles de la nourriture de qualité....

D. Aldebert, Conseillère municipale

Quelques 50 personnes ont assisté à la conférence présentée par François Pocquet sur le photovoltaïque

Conférence de F. Pocquet sur le Photovoltaïque

Le photovoltaïque, un vecteur énergétique d'avenir

La conférence présentée par François Pocquet, chargé de mission à l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie) a attiré quelques 50 personnes le mercredi 23 novembre à la mairie. Après quelques mots de Michel Pineri, membre de la commission environnement, le conférencier a présenté l'AGEDEN avant d'entrer dans le vif du sujet : selon une étude de la fédération européenne de l'industrie du photovoltaïque (EPIA), ce vecteur énergétique fournira jusqu'à 12% de l'électricité européenne en 2020. La filière photovoltaïque s'avère donc incontournable pour atteindre les 20% d'énergie renouvelable d'ici 10 ans (objectif fixé par l'UE dans le cadre du paquet énergie - climat). Les points suivants ont, entre autres, été abordés : intérêt environnemental du photovoltaïque comme substituant partiel aux énergies fossiles et fissiles ; le contexte économique actuel associé à la mise en place des nouvelles installations ; les questions associées à cette technologie (retour sur énergie c'est-à-dire énergie grise, origine des matériels, évolution du rendement, retraitement des installations en fin de vie, perspectives de développement de nouveaux matériaux, etc.).
Michel Pineri a clôturé la réunion en présentant le projet en cours de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la Maison du Pré de l'Eau. De nombreuses questions ont été posées d'autant que des spécialistes et quelques propriétaires Bonimontains disposant déjà d'installations photovoltaïques partiellement subventionnées étaient présents dans l'assemblée.

Pour en savoir plus : http://www.ageden.org

M. Pinéri, Conseiller municipal,
d'après le compte-rendu de B. Hamon pour le Dauphiné Libéré

L'Escale Jeunes

Atelier "Quand la bande dessinée s'anime"

Un samedi de février, 12 jeunes de 11 à 14 ans se sont retrouvés au local de l'Escale Jeunes autour de Joé Rimet et Sabrina De Backer, réalisateurs. Leur objectif ? Donner vie à une bande dessinée ! Ils se sont inspirés de Popeye, l'homme aux épinards, et à l'aide de fils de fer, de papiers découpés, de pâte à modeler ou encore de sable, ils ont créé les personnages et les décors de leur film d'animation. En 2 heures, ils ont réalisé un court-métrage de 25 secondes !

Cette activité a été un succès : les jeunes ont appris à raconter une histoire courte et compréhensible, à fabriquer les personnages, à planter un décor pour le tournage… Ils ont su tenir compte du rythme de l'animation, faisant attention à ce qu'il ne soit ni trop lent ni trop rapide, et que les personnages ne bougent pas tous en même temps !

Plusieurs ateliers sont actuellement menés dans la vallée du Grésivaudan. Les animations réalisées seront projetées à l'occasion du festival "De la page à l'écran" qui aura lieu du 23 au 29 juillet 2012.

Agenda

L'Escale pense déjà aux prochaines vacances !
A la demande des jeunes, il est envisagé de reprogrammer un stage de hip-hop sur 2 ou 3 jours ainsi qu'une sortie street golf ! Farida HAMANI, directrice, propose aussi de reconduire un stage vidéo. Toutes vos idées nous intéressent !
N'hésitez pas à contacter Farida au 06 13 71 01 86.

Zoom sur les vacances d'hiver

La première semaine des vacances de février a été bien remplie pour les jeunes de l'Escale ! Ils ont été 9 à affronter le froid pour passer une journée à Autrans et découvrir de nouveaux sports de glisse et les effectifs étaient au complet pour les sorties patinoire et laser game ! Les courageux qui ont essayé le street golf ont adoré et vous recommandent de venir jouer avec eux aux vacances de Pâques !

www.escale-jeune.com

Accueil de Loisirs du mercredi

Les p'tites canailles (3-5 ans)

Le thème de la musique a conduit nos p'tites canailles à confectionner des instruments de musique qui leur serviront lors du défilé du Carnaval ! Ils ont appris à reconnaître les sons à travers des chansons et en utilisant des objets de tous les jours : cailloux, ciseaux, aluminium, morceaux de bois, cuillères... quel orchestre !
Ils ont aussi beaucoup aimé la fabrication de porte-clés en plastique fou : c'était une expérience amusante de voir le plastique rétrécir au four !

Les explorateurs (6-10 ans)

Avec la participation de leur animatrice Eloïse, les "grands" ont beaucoup œuvré à la construction d'une sculpture géante, aux couleurs vives, à base de plâtre et de papier mâché... Nous n'en dirons pas plus, vous la découvrirez à l'occasion du défilé du Carnaval ou en photo dans le prochain Bulletin !

Stage de poterie

Les enfants ont aimé le contact direct entre la terre et leurs mains. Ils ont appris à la modeler, la caresser, la trouer, en utilisant des outils adaptés. Ils ont laissé libre cours à leur imagination pour confectionner leurs œuvres et les peindre ensuite au pinceau. Cette animation, initialement prévue pour 6 séances, est reconduite pour les mercredis du mois de mars. Merci à Sylvia Pison, de l'association Imaginaire et Création, pour sa collaboration !

Zoom sur le carnaval

Les enfants défileront le **mercredi 4 avril**, dans l'après-midi.
En plus de leurs instruments de musique et de la sculpture géante, ils nous présenteront les masques et chapeaux "dingo" qu'ils vont bientôt fabriquer ! Venez nombreux !
Rendez-vous à 16h30 sur la place Michel Geindre.
Le défilé se rendra jusqu'au parc de la mairie où nous brûlerons la sculpture avant de partager un bon goûter !

Economie

Economie écocitoyenne

Depuis quelques années nous assistons à une véritable prise de conscience des enjeux écologiques et de la nécessité de mener au quotidien des actions en faveur de la protection de notre environnement.

La commune de Montbonnot a pris à bras le corps ces recommandations et fait le choix d'adopter des mesures de protection de la biodiversité présente sur son territoire, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie...

Les deux commerces qui s'installent aujourd'hui sur la Place Robert Schuman s'inscrivent parfaitement dans cette démarche responsable et ont fait le choix de travailler « autrement ».

Edelweiss Pressing Ecologique

s'installe à Montbonnot, à proximité d'inovallée. Le développement de cette zone d'activité et sa facilité d'accès pour tous les habitants de la vallée ont été déterminants pour le choix de cet emplacement.

Edelweiss-Pressing est un pressing « pas comme les autres » n'utilisant aucun solvant et surtout pas le perchloroéthylène si connu pour sa toxicité. Les vêtements sont traités grâce au procédé d'aquanettoyage, présentant beaucoup d'avantages sur le nettoyage à sec. Au lieu de juste les dégraisser, il nettoie les fibres en profondeur pour une hygiène irréprochable. Les textiles retrouvent douceur et souplesse et les couleurs sont réveillées. Les lessives utilisées sont bio dégradables, les housses d'emballage également et les cintres sont recyclés. Les prix pratiqués sont très attractifs. Un robot à chemises permet de proposer une prestation de lavage repassage à un prix étonnant. Les couettes, couvertures et draps sont également traités avec bientôt une prestation de collecte et livraison à domicile.

PRESSING ÉCOLOGIQUE edelweiss

1365, Avenue de l'Europe
38330 Montbonnot Saint-Martin
Tél. : 04 38 38 86 51

Construire au naturel

Vivre dans un lieu sain qui respecte l'environnement c'est aussi se respecter soi-même et bénéficier d'un confort de vie qui participe à notre équilibre. Construire, rénover ou décorer sa maison ou son lieu de travail est un acte important dans lequel nous pouvons nous impliquer à travers une démarche citoyenne. Il semble que nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion responsable sur nos choix, entre autre lors de la construction et la rénovation de nos habitations et lieux professionnels. L'impact des matériaux d'un bâtiment ne se réduit pas aux gains qu'ils procurent pendant leur utilisation : c'est l'ensemble du cycle de vie du matériau qui doit être pris en compte.

Construire au naturel propose des produits naturels de hautes qualités pour rénover et décorer votre habitat. Isoler avec les meilleurs matériaux vous garantissent la chaleur l'hiver et la fraicheur l'été Batir avec des murs respirant et avec une étanchéité à l'air. Décorer avec des peintures saines et sans COV, des enduits, des stucs et badigeon.

CONSTRUIRE AU NATUREL

http://materiaux-naturels.com/
contact@construireaunaturel.com
Tél. : 04 76 14 05 19

J.F Clappaz, adjoint en charge de l'économie

Figure Locale

Christian Bienvenu
Il veille sur les abeilles

Christian Bienvenu collabore depuis trois ans aux projets apicoles de la commune et prend beaucoup de plaisir à partager sa passion avec les apiculteurs amateurs du rucher familial et du rucher communal. Il est désormais chargé de l'animation technique de la toute récente Association pour le développement de l'apiculture à Montbonnot Saint-Martin.

Il a grandi à Montbonnot et habite aujourd'hui le chemin des Avettes, ce qui, en vieux français, signifie abeilles ! Christian Bienvenu a commencé à se passionner pour ces insectes mythologiques pendant un parcours professionnel dense et enthousiasmant. « Après vingt ans passés dans le milieu bancaire, j'ai eu envie de réaliser un projet personnel dans un domaine qui m'a toujours passionné, celui de l'entreprise. J'ai créé une société de conseil aux créateurs d'entreprise également spécialisée dans le redressement d'entreprises en difficulté. J'ai d'ailleurs été nommé mandataire ad hoc par le président du tribunal de commerce de Grenoble et le président du tribunal d'instance de Bourgoin. Mon rôle consistait à aider les entreprises à éviter le dépôt de bilan. Ce type de mission nécessite une forte implication personnelle, il s'agit de créer et de maintenir des emplois et cette aventure fut humainement extrêmement riche. » Retraité depuis trois ans, Christian Bienvenu a laissé les commandes de son entreprise à sa fille et même s'il continue, à titre bénévole, à donner des conseils aux jeunes créateurs, il s'adonne aujourd'hui à son autre passion, les abeilles !

« J'ai commencé à m'intéresser aux abeilles il y a trente ans. Elles ont toujours eu le pouvoir de me déstresser ! Lorsque mon ami Rémy Gringelli, instigateur avec Pierre Béguery du projet de création d'un rucher communal et d'un rucher familial, m'a demandé de lui prêter main-forte pour mettre en place le rucher communal en 2010 en partageant mes connaissances apicoles, j'ai répondu présent. J'ai donc expliqué comment gérer une ruche, surveiller les abeilles, observer la présence de maladies ou récolter du miel. Il faut savoir qu'une ruche est une sentinelle de l'environnement. L'observation des ruches permet de veiller au bon état sanitaire de la commune. » Nouvellement créée, l'Association pour le développement de l'apiculture à Montbonnot Saint-Martin (ADAM) constitue l'aboutissement du projet de Rémy Gringelli et du maire. Elle aura pour vocation la surveillance des ruchers, notamment grâce à des prélèvements parmi la quinzaine de ruches du rucher communal et du rucher familial. « La mesure des pesticides nous donnera des pistes pour agir sur l'environnement. Cela se traduira par des conseils en terme d'utilisation des insecticides dans les jardins. » Et Christian Bienvenu d'insister sur le plaisir qu'il prend à partager sa passion avec les apiculteurs bonimontains. Il animera d'ailleurs, en tant que technicien, les réunions de l'ADAM et vient de suivre une formation pour devenir agent sanitaire apicole (ASA). « En tant qu'ASA, je suis nommé par le préfet pour opérer une surveillance sanitaire des ruchers dans les communes du canton. Je dépends du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du département et j'interviens le plus souvent à la demande des apiculteurs. »

En phase avec l'objectif communal de multiplier les ruches afin de créer un rucher observatoire qui permettrait une surveillance accrue de la qualité de l'environnement, Christian Bienvenu met cependant en garde tous ceux qui s'intéressent aux abeilles. « Il faut suivre une courte formation pour être apiculteur et avoir conscience qu'une ruche nécessite qu'on lui consacre au moins une demi-heure par jour ! Un temps souvent dévolu à l'observation attentive de cette société savante, capable d'entretenir une température de 34 °C dans la ruche alors qu'il fait – 10 °C à l'extérieur. »

Les dix ruches de Christian Bienvenu ont produit cette année 240 kg de miel alors que la moyenne nationale est de 13,8 kg par ruche. Preuve s'il en est que les abeilles de Christian Bienvenu bénéficient d'un environnement de choix et de toute l'attention d'un apiculteur aux petits soins !

D.C

Vie Associative

Ski Club Montbonnot
Ski, Surf and Sun...

La saison de ski 2012 bat son plein, avec une centaine d'enfants de 5 à 15 ans inscrits cette année, …et une quinzaine de parents accompagnateurs pour veiller sur tout ce petit monde et assurer une bonne organisation des sorties. Chaque mercredi après midi, direction Chamrousse pour skier sous la responsabilité des moniteurs ESF et acquérir la "technique attitude". Beaucoup de neige cette saison, du froid mais aussi du soleil, c'est l'hiver quoi !! Un bon moment à partager avec tous les copains. Rigolades et bonne ambiance assurées…Médailles en fin de saison bien méritées…

Anciens combattants

L'assemblée générale de l'amicale des anciens combattants de Montbonnot st Martin s'est tenue le samedi 4 février 2012 à la mairie.
Beaucoup d'adhérents ont répondu "présent". Le point a été fait sur les différentes activités de l'amicale (les boules - les repas - les manifestations patriotiques - une sortie a été prévue à l'E.H.M. de Chamonix, notre ami Alain Cannière s'en occupe) et cette rencontre s'est terminée au restaurant " Le temps des mets" place Robert Schuman avec les épouses dans une ambiance très conviviale.

Sou des Écoles
Montbonnot St Martin

LOTO du Sou des Ecoles

Comme chaque année le Sou des Ecoles a réuni enfants et parents des trois écoles de la commune pour une soirée Loto à la maison du Pré de l'Eau dans une salle bien remplie et une ambiance chaleureuse. De nombreux lots allant de la tablette tactile aux jeux d'extérieur, ont été gagnés par petits et grands. Comme l'an dernier des places de Rugby, généreusement offertes par le Président du Comité des Alpes de Rugby, ont également été mises en jeu.
L'équipe du Sou remercie vivement toutes les familles venues aider et partager ce moment : le doux bruit de la roulette qui annonce les fameux numéros gagnants ! Nous rappelons que tout ceci est fait au profit des enfants des trois écoles pour permettre à tous de participer à des sorties sportives ou culturelles au sein de leurs écoles. **Nous vous donnons rendez-vous le 30 juin pour la Fête de l'école** et si vous voulez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter.
Contact : L'équipe du Sou 06 78 17 93 05 ou montbonnotsoudesecoles@gmail

Ça s'est passé à Montbonnot

Le jazz était bien là, en cette soirée « concert » de l'école du Tartaix du vendredi 16 mars.
Du jazz « pas seulement pour les grands » (CE2-CM2), du « jazz aussi pour les petits (CP, CE1), blues,bibop, free ! »…

Ce projet chorale est orchestré depuis de nombreuses années par Mme G. Burnod, intervenante en musique, avec la complicité de tous les enseignants.

En lien avec le projet d'école sur « le temps qui passe », ce cycle chorale s'est achevé par ce beau moment.

E. de Seze - Le Menestrel,
adjointe en charge de l'Information